



**NATIONS
UNIES**



**Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale**

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
LIMITEE

A/CONF.183/C.1/WGPP/L.10
2 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ARABE

**COMMISSION PLENIERE
Groupe de travail sur les principes généraux
du droit pénal**

Monsieur le Président,

Les délégations arabes qui ont signé la présente lettre ont l'honneur de vous faire savoir que, dans le document A/CONF.183/C.1/WGPP/L.4/Add.1, qui a été adopté le 2 juillet 1998, le texte arabe du paragraphe 1 c) de l'article 31 est différent du texte anglais.

Comme les délégations arabes ont approuvé le texte susmentionné tel qu'il figurait dans le document en langue arabe, elles vous sauraient gré de bien vouloir soumettre à nouveau à l'examen le paragraphe en question pour qu'il soit approuvé dans une nouvelle version en langue arabe qui tienne compte de tous les changements opérés et qui soit conforme au texte anglais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.

Le 2 juillet 1998

S.E. M. Per Saland,
Président du Groupe de travail sur
les principes généraux du droit pénal

GE.98-70961 (F)
ROM.98-1436

Liste des délégations arabes qui ont signé la lettre relative au document A/CONF.183/C.1/WGGP/L.4/Add.1 en date du 2 juillet 1998

République arabe syrienne	(<u>Signé</u>)
République du Yémen	(<u>Signé</u>)
République d'Iraq	(<u>Signé</u>)
Sultanat d'Oman	(<u>Signé</u>)
Jamahiriya arabe libyenne	(<u>Signé</u>)
Etat du Qatar	(<u>Signé</u>)
Royaume d'Arabie saoudite	(<u>Signé</u>)
Royaume du Maroc	(<u>Signé</u>)
République algérienne démocratique et populaire	(<u>Signé</u>)
Emirats arabes Unis	(<u>Signé</u>)
République du Soudan	(<u>Signé</u>)
Etat du Koweït	(<u>Signé</u>)
République arabe d'Egypte	(<u>Signé</u>)
